

## **1- LES DONNEES PHYSIQUES**

### **► L'ALTIMETRIE**

La Bièvre a fortement modelé le relief et laisse une opposition marquée entre la platitude du fond de vallée et les dénivelés conséquents de ses versants.

Trois grands bassins à forts dénivelés :

- . le bassin sud dont les altitudes varient globalement de 90 à 55 mètres.
- . le bassin ouest, situé de part et d'autre de l'avenue du Bois de Verrières, dont les altitudes varient globalement de 105 à 55 mètres.
- . le bassin du Beauvallon dont les altitudes varient de 85 à 50 mètres.

Aux abords de la Bièvre, les altitudes oscillent entre 55 et 50 mètres sur environ 4km, les secteurs compris entre la rue du 11 novembre, la RD920, l'avenue Fernand Fenzy, la rue du parc et la limite est de la ville constituent les points bas de la vallée sur Antony.

L'altitude sur l'ensemble du territoire varie entre 100 mètres (avenue d'Estienne d'Orves, limite de Châtenay-Malabry) et 48 mètres (rue Gabriel-Chamon, limite Fresnes).

### **► LA GEOLOGIE**

La ville d'Antony, à flanc de coteau, est étagée sur chacune des rives de la Bièvre. Ainsi apparaît une succession de couches géologiques entaillées par la rivière, qui a creusé son lit au travers des plateaux :

- terre végétale (la plus récente),
- limon des plateaux ou loess (de 2 à 5 mètres d'épaisseur, excellente terre à céréales et à betteraves, utilisée aussi pour la fabrication des briques et des tuiles),
- alluvions anciennes (sables et graviers occupant le fond des vallées),
- meulière de Beauce (de 6 à 10 mètres d'épaisseur, renferme des débris végétaux fossiles),
- sables et grès de Fontainebleau (plus de 50 mètres d'épaisseur, sables quartzose d'origine probablement dunaire, exploités en verrerie ; les grès font d'excellents pavés),
- marnes à huîtres (5 à 6 mètres d'épaisseur renferment des coquilles variées, dont des huîtres, et des dent de squales), marnes, calcaires et meulière de Brie (environ 1 mètre),
- marnes vertes (5 à 6 mètres, contient des fossiles),
- marnes supra-gypseuses,
- gypse et marnes (gypses de Montmartre, contient des ossements de mammifères marins, couche la plus ancienne recoupée à Antony).

### **► LE CLIMAT**

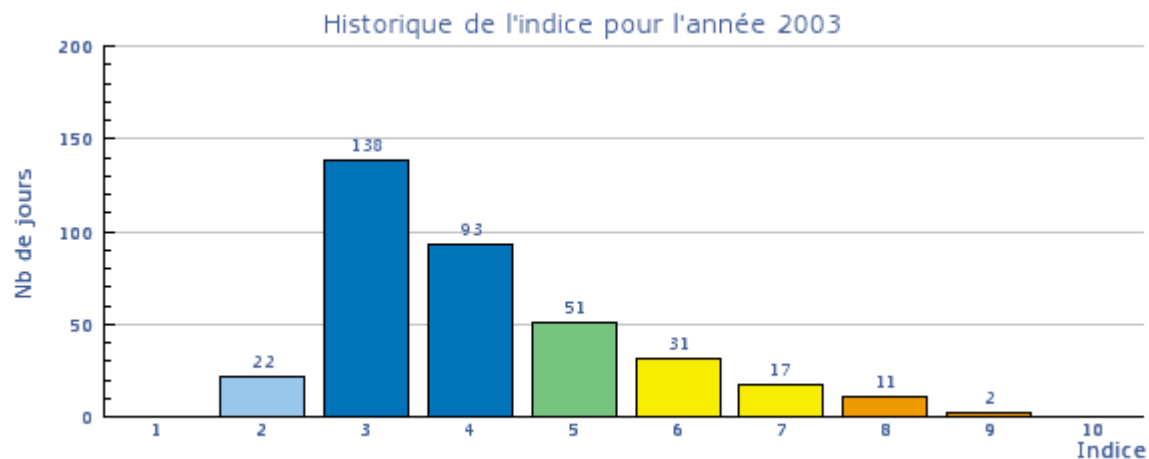
L'Île de France, région dans laquelle se trouve la commune d'Antony bénéficie d'un climat océanique.

Les données fournies par METEO France pour la région parisienne indiquent que :

- la température moyenne est de 11 °C (36.6°C maximum en juillet, -13°C minimum en janvier) ;
- la quantité totale des précipitations enregistrée sur une année est 641 litres/m<sup>2</sup> (le mois de mai est celui durant lequel la quantité relevée est la plus importante avec un peu plus de 60 litres/m<sup>2</sup>, le mois d'août la plus faible avec environ 45 litres/m<sup>2</sup>) ;
- on compte en moyenne 75 jours par an durant lesquels la quantité de précipitation est supérieure à 2,5 litres/m<sup>2</sup>.

## ► L'AIR

Répartition annuelle des indices pour la commune d'ANTONY :



Indices	Nb de jours	% du nombre de jours
10	0	0%
9	2	0,55%
8	11	3,01%
7	17	4,66%
6	31	8,49%
5	51	13,97%
4	93	25,48%
3	138	37,81%
2	22	6,03%
1	0	0%

Signification des indices

10	Très Mauvais
9	Mauvais
8	Mauvais
7	Médiocre
6	Médiocre
5	Moyen
4	Bon
3	Bon
2	Très bon
1	Très bon

D'une façon générale l'air sur la commune d'Antony est d'un bon niveau. Elle bénéficie de vents sur les plateaux et de massifs boisés avoisinants.

## ► L'EAU SUR LE TERRITOIRE

(Source : étude de faisabilité du transfert des eaux de la Bièvre d'Antony à Seine, rapport final, mai 2000, Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre)

### Historique :

Naissant officiellement au hameau de Bouviers sur la commune de Guyancourt, en ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Bièvre se dirige vers le sud-ouest jusqu'à Verrières-le-Buisson puis prend une orientation nord vers Paris, en passant par Antony. La Bièvre croise quatre départements : les Yvelines, l'Essonne, le Val de Marne puis Paris. Le thalweg de la Bièvre se situe à une altitude comprise entre 40 et 50 m. Les pentes de ses versants sont relativement importantes, de 10 à 20% favorisant le ruissellement et la rapidité d'apparition des crues. La pente moyenne de la Bièvre entre la sortie du bassin d'Antony et Paris est de 0,12%.

La rivière a longtemps alimenté Paris en eau potable. Jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la vallée était un lieu de villégiature. Le bassin s'est progressivement urbanisé en partant de Paris le long des grandes voies d'accès et la ligne de Sceaux.

Entaillant les calcaires de Beauce et de Brie, la Bièvre et ses affluents ont dessiné un bassin de forme singulière parallèle au grand axe de Versailles avant de rejoindre la Butte aux Cailles et la Montagne Ste Geneviève. De Guyancourt à Massy, la vallée est rectiligne, étroite et enfoncée entre deux versants abrupts dominés par les plateaux de Saclay au sud et Vélizy au nord. Le cours d'eau bifurque ensuite au pied du coteau de Massy et longe le plateau de Villejuif jusqu'à Paris.

Le réseau hydrographique est simple. En rive gauche : la Sygrie, le ruisseau des Godets, le ru des Morteaux et de Blagis ; en rive droite : le ru St Marc, de Vauhallan, et de Rungis. Le cours de la Bièvre est de 36 kms dont 20 kms à ciel ouvert, 11 kms canalisés sous dalle et 5 kms dans Paris n'ont plus d'eau. Le bassin versant occupe environ 920 000 ha et le débit de la rivière à Antony, en moyenne inférieure à 300 l/s, peut passer brusquement à plus de 27 000 l/s occasionnant encore des inondations.

Surutilisée en raison de la qualité de son eau et de la proximité de Paris, dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Bièvre a peu à peu disparu de la surface sur plus de la moitié de son parcours aval et a été transformée en égout au service d'une urbanisation importante qui s'est développée entre Antony et Gentilly. Elle est actuellement canalisée et enterrée depuis le bassin d'Antony jusqu'à la Seine à Paris depuis 1952. Elle avait encore très récemment pour exutoire la station d'épuration d'Achères alors qu'elle était de qualité 2, selon les critères de l'Agence de l'Eau, en amont d'Antony.

Plusieurs collectivités et syndicats ont pris collectivement des responsabilités dans l'aménagement de la vallée. Les préoccupations dominantes étant l'assainissement, la maîtrise des inondations et la gestion hydraulique de la rivière. Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), maître d'ouvrage de la Bièvre canalisée, a effectué plusieurs études hydrauliques qui ont servi de base à d'importants travaux réalisés ou en cours, tant pour la préservation de la pollution de la Seine que pour la maîtrise des débits de temps de pluie.

### Devenir de la Bièvre :

Le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) a réalisé en février 2000 une étude de faisabilité de remise à l'air libre de la Bièvre à Antony. Cette étude met en valeur un ancien bras de la rivière dans le parc Heller, le Moulin de la Bièvre et son parcours rue de l'Abreuvoir. L'eau de la rivière serait captée en amont du bassin d'expansion d'Antony et restituée dans son nouveau cheminement à l'air libre ; ceci nécessitant la maîtrise de la qualité de l'eau.

### La qualité de l'eau :

Par temps sec, la Bièvre est de qualité 2 et proche de 1B pour les principaux paramètres physico-chimiques témoignant la qualité des eaux de surface. Il est possible aujourd'hui de rejeter en Seine ses eaux. 15% des branchements inventoriés sur les 12 kms de Bièvre canalisée comportent des eaux usées ou industrielles mais plus de 95% du flux journalier d'eaux usées permanentes sont amenés par 5 ouvrages distincts.

Par temps de pluie, en amont du bassin d'Antony, la qualité se dégrade en raison des apports en eaux pluviales provenant des communes de Massy et Verrières-le-Buisson. Elle est cependant d'un niveau acceptable.

En aval, les points de contact avec les ouvrages unitaires sont multiples sur les réseaux secondaires et primaires et participent au déclassement temporaire de sa qualité. Les risques de dégradation les plus importants étant liés à la gestion du bassin de L'Hay-les-Roses qui se vidange partiellement dans la Bièvre.

**Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie a été approuvé par arrêté du Préfet de la région Ile-de-France en date du 20 septembre 1996.**

**Le P.L.U. devra être compatible avec les dispositions de ce schéma : orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de quantité et de qualité des eaux ainsi qu'avec les objectifs de protection qui ont été définis.**

## **2- LA FAUNE ET LA FLORE**

Avec près de 5 500 arbres d'alignement et 120 000 sujets dans les parcs municipaux, Antony possède un patrimoine arboré particulièrement dense et varié. 268 ont été déclarés « arbres remarquables », notamment du fait de la rareté de leurs essences. Afin de préserver ce patrimoine fragile, une Charte de l'arbre sera signée à la rentrée entre la Ville et le Conseil général. Comme un guide de bonnes pratiques, ce document précise et décrit les différentes opérations à prodiguer aux arbres pour leur assurer une pérennité maximale.

Les superficies boisées se trouvent au nord avec le Parc de Sceaux et un peu plus loin à l'ouest du territoire (forêt domaniale de Verrières). Ces espaces participent au renforcement de la ceinture verte de l'agglomération parisienne.

**Le patrimoine naturel est complété par des entités plantées intégrées à l'urbanisation.**

**Ainsi la commune présente un espace public arboré et soigné grâce aux nombreux espaces plantés comme les placettes, les alignements le long des rues, les cheminements piétonniers et les parcs ou squares : parc Heller, Bois de l'aurore, ...**

### **Les espaces naturels**

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, les affluents de la Seine ont été largement canalisés et endigués dans l'agglomération parisienne. Seuls la Bièvre et le Ru des Godets à Antony font exception.

Du nord d'Antony jusqu'à sa confluence avec la Seine à Paris, **la Bièvre** a été densément urbanisée au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, ne laissant que de rares espaces de respiration autour de la rivière. Aujourd'hui, elle circule le plus souvent en réseau souterrain et n'est donc plus visible dans le paysage. Seul un bras mort dit « bras usinier » (car il alimentait le moulin – dont on peut apercevoir la roue rue P. Legouté) est à l'air libre, au niveau du parc Heller.

Le bassin de retenue de la Bièvre constitue une zone humide de grande qualité d'intérêt régional. C'est la zone humide la plus remarquable des Hauts de Seine et fait partie des sites urbains remarquables à fortes potentialités ornithologiques qui constituent des îlots pour l'avifaune au sein de l'agglomération. Un observatoire ornithologique a été mis en place à l'initiative de la ville d'Antony en 1992 sur le site. 132 espèces d'oiseaux différentes ont été observées sur le site entre 1977 et 1993, parmi lesquelles des espèces rares ou très rares en Ile-de-France dont le butor étoilé, la bécassine sourde, la sarcelle d'hiver, le râle d'eau, le bihoreau gris, la bouscarle de Cetti, le martin pêcheur d'Europe... (voir liste annexée).

L'atout majeur du bassin tient dans l'existence d'une roselière à massettes et accessoirement à phragmites, occupant 1,6 ha soit un quart de la superficie totale du bassin de 6,3 ha. Le deuxième atout du site tient dans sa qualité de milieu humide lui conférant un attrait particulier par la diversité des biotopes réunis sur une faible étendue de surface. Le dernier atout du site tient à l'existence d'une zone d'eau libre de 2,9 ha relativement éloignée de l'activité humaine extérieure. *Quelques mammifères (renard roux, fouine, campagnol amphibie, taupe, chauve-souris,...), batraciens (grenouille verte, crapaud, ...) et reptiles (couleuvre à collier, lézard des murailles)* ont également été rencontrés aux abords du bassin.

L'ensemble de la vallée jusqu'au parc de Sceaux est inscrit à l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (la ZNIEFF « Vallée de la Bièvre », n°1632, de type II, Grand ensemble naturel riche et peu modifié ou offrant des potentialités biologiques importantes).

L'intérêt écologique de ces sites est unique dans le département des Hauts de Seine. Le bassin de retenue de la Bièvre est d'ailleurs devenu une réserve ornithologique qui justifie la création d'une réserve naturelle régionale.

Le projet de remise à l'air libre de la Bièvre va dans le sens d'une valorisation et d'une amélioration importante du site.

Le **ru des Godets**, à la limite de l'Essonne, abrite une des principales prairies humides des Hauts de Seine. Le ru des Godets assure une continuité écologique et paysagère depuis la forêt de Verrières jusqu'à la coulée verte du sud parisien et la Bièvre. Cette continuité est fragile du fait de la faiblesse de son cours par endroits. Le ru des Godets est parmi les derniers cours d'eau vivants du département. Il est accompagné de milieux naturels de valeur et rares dans les Hauts-de-Seine où il constitue une des dernières zones humides. Ce ru a une présence forte dans le paysage urbain car il est bordé de larges prairies inondables et qui va être assuré dans les prochaines années sans doute en partenariat avec le SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Vallée de la Bièvre). L'amélioration de la qualité des eaux est un objectif essentiel.

Le **parc de Sceaux**, conçu par André Le Nôtre, est un des fleurons de l'art des jardins à la française du XVII<sup>ème</sup> siècle. Il constitue l'entité naturelle la plus importante de la frange est des Hauts de Seine. Les boisements situés de part et d'autre des parterres ordonnancés ont une valeur écologique importante qui a justifié l'inscription du parc à l'inventaire des ZNIEFF. Le parc s'intègre, avec la vallée de la Bièvre, dans une ZNIEFF de type II (n° 1637). La dimension de l'espace boisé et son imbrication avec de vastes prairies de fauche et la présence de nombreux bassins constituent des éléments de biodiversité.

La perspective du Château projette la vue jusqu'aux crêtes boisées des hauteurs de la Bièvre, qui constituent un horizon naturel indissociable du parc. La vaste partie urbanisée qui l'en sépare est pour partie occultée par les reliefs et la végétation : la maîtrise de l'implantation et du gabarit du bâti ainsi que la préservation des plans visuels arborés qui s'intercalent dans ce secteur est essentielle à la conservation des qualités de ces perspectives. Le parc, relativement isolé de la ville, a bénéficié de l'aménagement de la coulée verte qui a réduit cet isolement.

La **coulée verte du sud parisien** reliant Antony, Châtenay-Malabry, Sceaux, Fontenay-aux-Roses, Bagneux, Châtillon et Malakoff, couvre le tracé du TGV atlantique. Cet espace vert de 7 ha (70 m de large sur 100 m de long) fait partie d'un ensemble qui se déroule sur 12 kms au dessus des voies du TGV atlantique de Vanves à la gare de Massy-Palaiseau.

En 1985, les neuf communes concernées constituées en syndicat mixte ont obtenu que l'Etat finance à 50 % l'ensemble de la couverture du TGV ainsi que son aménagement, la Région à 25%, le reste étant réparti entre le département (15%) et les communes (10%). Depuis juillet 2003 la gestion de la coulée verte a été reprise par le Département.

Cette coulée verte est l'un des espaces linéaires majeurs de la région Ile-de-France. C'est un parc linéaire important en lien avec le parc de Sceaux, les coulées vertes des Godets et des Guillonnières. La coulée verte traverse deux quartiers d'Antony : le quartier des Godets et du Paradis.

La coulée verte est constituée également d'espaces privés attenants à la coulée (principalement des jardins privatifs) : ces espaces participent à sa mise en valeur en créant des horizons.

La **liaison verte des Guillonnières** est une continuité naturelle depuis la forêt de Verrières vers la coulée verte du sud parisien et le parc de Sceaux : aux franges d'Antony, de Châtenay-Malabry et de Verrières, les emprises de prairies arborées de l'A86 sont accompagnées de friches, de jardins et de prairies. L'ensemble constitue une continuité naturelle importante possédant un atout écologique fort : elle permet des échanges biologiques entre les espaces naturels reliés.

### **Les zones naturelles protégées**

Le territoire communal est concerné par :

- une ZNIEFF de type 1 (n° 92002001) dite « Vallée de la Bièvre ». Cette dernière concerne trois départements, l'Essonne, les Hauts de Seine et les Yvelines et traversent les communes de Châtenay-Malabry, Sceaux, Antony, Verrières-le-Buisson, Massy-Palaiseau, Igny, Bièvres, Les Loges-en-Josa, Buc, Jouy-en-Josas. Cette vallée, de 2600 ha, est bocagère en amont, urbanisée en aval avec des coteaux boisés acidophiles, des landes morcelées et un fond de

vallée à prairies inondables. Cet ensemble présente un intérêt de par sa proximité de l'agglomération parisienne.

- un site inscrit (Basses Bièvres). Le site inscrit des Basses Bièvres (arrêté du 13 janvier 1998), d'une superficie de 33,1 ha, ouvert au public, est situé entre la zone industrielle d'Antony et les quartiers résidentiels au nord-ouest de la ligne de chemin de fer. Plusieurs unités paysagères constituent ce site. Le parc Georges Heller, les zones boisées, les terrains de sports, les prairies et les plaines de jeux s'articulent en bordure de l'ancien lit de la Bièvre.
- un site classé (parc de Sceaux). Le site classé du Parc de Sceaux (arrêté du 24 janvier 1958), d'une superficie de 172,2 ha, ouvert au public est installé à la fois à Sceaux et au nord d'Antony. Le territoire communal est concerné par une partie du grand canal, le pavillon de Hanovre (transplanté dans le parc après avoir agrémenté les grands boulevards parisiens). La richesse végétale du parc voit de grands peupliers plantés dans les années 1930 et des arbres centenaires border le plus contemporain parcours sportif. Des équipements sportifs ont été installés dans le parc de la Grenouillère au sud-est, en limite de la route Versailles-Choisy.

Le Schéma départemental des ENS des Hauts-de-Seine, approuvé en avril 2001, en répertorie 4 à Antony :

- la Bièvre (**préserver les zones humides de la Bièvre et des Godets**)
- le ru des Godets
- le parc de Sceaux
- la coulée verte du sud parisien et la **liaison verte des Guillonnières**.

Les espaces naturels sensibles (ENS) vont au-delà de la protection de sites au PLU qui se limite à l'interdiction mais n'introduit pas de dispositions en matière de gestion et d'ouverture au public.

« le schéma des ENS (SENS) vise à préserver ou à restaurer des milieux aujourd'hui très menacés en milieu urbain : prairies de fauche, prés verges, zones humides, fourrés et fruticées. »

## Les parcs

*Deux parcs historiques :*

### **Le parc de Sceaux**

Le parc représente 60 ha environ de massifs boisés, 5000 arbres d'alignement, 12 kms de linéaire de rideau, 9 ha de plans d'eau et 40 ha de plaines arborées et pelouse.

Ce parc fut acquis en 1674 par Colbert qui s'occupa de l'aménager. Le Nôtre dessina la plaine des Quatre Statues et le bassin de l'Octogone (en partie sur Antony). Le parc abrite plusieurs constructions dont le pavillon de Hanovre installé sur le territoire communal.

Le parc de Sceaux fut racheté en 1923 par le Département de la Seine. Il remit le parc en état grâce au financement dégagé par le lotissement de ses abords (le lotissement du parc de Sceaux). L'ensemble du parc de Sceaux appartient de nos jours entièrement au département.

Des travaux de rénovation ont permis de restaurer deux bâtiments classiques situés non loin du Château : l'Orangerie et le Pavillon de l'Aurore, élégante construction ornée d'une coupole de Le Brun, jadis entourée d'un jardin potager. Le Grand Canal, les alignements de peupliers, les cascades, les parterres du château et la « plaine des quatre statues » furent redessinés selon les plans du XVII<sup>ème</sup> siècle. A l'ouest du grand canal, le paysage a connu un bouleversement important. Le damier végétal formé de près et de bois, visible sur les plans du XVII<sup>ème</sup> siècle a fait place à une composition triangulaire dominée par le Pavillon de Hanovre. Erigé à Paris, au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle et transféré dans le parc en 1931, ce bâtiment commande deux longues perspectives aboutissant aux extrémités du grand canal. Au centre et à la périphérie de ce vaste triangle alternent pelouses, bosquets de cerisiers du Japon, sous-bois et allées herbeuses. Dans cette partie du jardin, la végétation est souvent traitée de façon plus libre qu'autour du château. Cette opposition entre des pays naturels et des parties « à la française », où la nature domestiquée fait écho au passé prestigieux des lieux, est l'un des attraits majeurs du parc de Sceaux.

De nombreuses essences d'arbres sont présentes au sein du parc : marronniers, cerisiers, peupliers, charme et charmile, chêne pédonculé, érable, hêtre, pins noirs, séquoias géants, épicéas, sapins et douglas, ifs, cyprès, cèdres, arbres fruitiers, platanes, tilleuls, bouleaux, saules, ormes,...



Quatre études réalisées par le Conseil Général des Hauts de Seine permettent de mieux cerner la faune et la flore du parc de Sceaux. En effet, l'étude entomologique et chiroptérologique sur le site du **parc de Sceaux** (inventaires complémentaires et propositions de gestion) réalisée par la Direction Générale de l'Aménagement et du Développement Durable, sur quatre périodes : octobre 2004, mars-avril-mai 2005, a permis de recenser :

- trois espèces de Chiroptères (chauve-souris) : le Murin de Daubenton, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius,
- 52 espèces de Lépidoptères (2 microlépidoptères, 13 rhopalocères-papillons de jour, 37 hétérocères-papillons de nuit). Aucune des espèces observées n'est protégée mais 3 espèces sont considérées comme remarquables (la Ohalène triligée, la Sinuée, le Drap d'Or)
- 9 espèces recensées pour les hyménoptères : Andrenidae 'Andrena Flavipes, Fucata, Nitida, Sabulosa), Anthophorinae (Anthophora Plumipes), Apidae (Apis Melifera), Bombinae (Bombus pascuorum et terrestre), Normanidae (Normada Fuscata).

L'étude ornithologique du Parc de Sceaux, également élaborée par le Conseil Général des Hauts de Seine (Environnement et Cadre de Vie) eRD92005, a permis de recenser la présence de :

- 45 oiseaux nicheurs, des passereaux en majorité, dont 37 nichant régulièrement (voir liste en annexe),
- et de oiseaux de passage (Héron Cendré, Grèbe castagneux,....)

L'étude sur les parcs du Sud du Département en zones naturelles protégées, effectuée sur la période 2000-2005, montrent le maintien d'espèces et l'accroissement du nombre d'insectes (libellule,...), des mammifères (renard, chauve-souris), des oiseaux (poules d'eau Gallinula Chloropus, fauvettes grisettes et des jardins, pie-grièche écorcheur, mâle chanteur Hypolaïs polyglotte, épervier, cygnes, troglodytes, chouettes hulottes, colvert, nacré, azuré de la Bugrane,...) et des amphibiens (crapaud commun Bufo Bufo, crapaud accoucheur, grenouille verte et rieuse) à l'exception des reptiles. La faune aquatique s'est installée dans les mares temporaires.

Enfin, le diagnostic faunistique du Schéma Directeur du Parc de Sceaux : régénération des boisements et des alignements, réalisé par le Pôle Aménagement du territoire, sur la période 2004-2005 montre la présence de :

- mammifères et notamment de rongeurs (écureuil européen, campagnol roussâtre, campagnol agreste, surmulot, souris grise),
- de carnivores (renard, belette, fouine)
- d'insectivores (hérisson, musaraignes, taupes)
- d'amphibiens (triton palmé)
- d'insectes (3 espèces déterminantes : sauterelles decticelle bariolée et carroyée, papillon Demi-Deuil ; insectes protégés : coléoptère lucane cerf-volant, papillon Grande Tortue ; criquets)
- de 39 espèces d'oiseaux dont 27 protégées.

A ceci, il faut ajouter les nombreux poissons dans le plan d'eau dont les gardons, tanches, perches, brochets, brèmes,...

**Le parc de Sceaux constitue le point de départ du sentier de grande randonnée qui conduit à Neauphle-le-Château (GR11).**

La séparation marquée par la RD986 et le centre d'affaires ne permet pas de liaison directe avec la ville.

Seule une continuité est assurée avec le quartier situé à l'est du parc : avenue de la marquise du Deffand et avenue d'Alembert, avenue de la duchesse du Maine (mitoyenne avec la commune de Sceaux). Une entrée latérale se trouve avenue Coysevox. Ce secteur est verdoyant avec de grandes propriétés et des jardins privés importants, et des rues plantées de marronniers.



### **Le parc Bourdeau**

Ce parc intimiste de 1,2 ha se trouve en centre-ville et abrite une demeure construite sous Napoléon III. Il se caractérise notamment par la présence d'arbres remarquables dont certains dépassent 4 mètres de circonférence. Parmi les essences présentes, on trouve le tilleul argenté, le hêtre pourpre, le tulipier de Virginie, l'Orme et un séquoia géant de Californie. Le parc fut acquis par la ville en 1967. De nombreux oiseaux sont repérés dans ce parc : rouge-gorge, pinson, fauvette, verdier, sittelles, mésange charbonnière,...

### **Le parc Georges Heller**

D'une superficie de 9 ha, le parc se situe à l'emplacement d'une ancienne grande propriété qui appartenait, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, au marquis de Castries, maréchal de France et ministre de la Marine sous Louis XVI. Le château fut confisqué pendant la révolution puis vendu comme bien national et démoli en 1815 à l'exception d'une de ses dépendances qui est aujourd'hui une propriété privée. Le parc et le château Sarran (construit vers 1865) furent achetés par la ville en 1938. Ce domaine abrite de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs : terrain de rugby, étang de pêche (l'étang du soleil), plaine de jeux pour enfants, une ferme et un poney-club.

Suite à une analyse de la reproduction des oiseaux dans les nichoirs d'Antony, réalisée en 2002 sur trois mois, par la ville d'Antony, il a été constaté la présence de 42 espèces d'oiseaux différentes (représentant environ 400 oiseaux) dont 28 espèces nicheuses (accenteur mouchet, canard colvert, chardonneret élégant, choucas des tours, étourneau sansonnet, faucon crécerelle, fauvette à tête noire, gallinule poule d'eau, geai des chênes, grimpereau des jardins, grive draine, mésange bleue et charbonnière, merle noir, moineau domestique et friquet, pic épeiche, pic vert, pigeon colombin et ramier, pinson des arbres, pouillot véloce, rougegorge familier, sittelle torchepot, troglodyte mignon, tourterelle turque, verdier d'Europe), 10 espèces utilisant le site comme zone d'alimentation régulière en période de reproduction mais sans y nicher ( corneille noire, hirondelle de fenêtre et rustique, martinet noir, mésange à longue queue, perruche à collier, pic épeichette, pie bavarde, pigeon biset, roitelet huppé) et 4 espèces l'utilisant comme étape lors de leur migration ou de leur dispersion post-nuptiale (bouvreuil pivoine, mésange nonnette, pouillot fitis, serin cini).

*Les parcs récents :*

### **Le parc du Breuil et de la Bièvre**

Il fut aménagé en 1977 sur l'emplacement d'un terrain vague. Ce parc de 4 ha comprend un terrain de football, un espace multi-usages, un terrain de boules, des jeux pour enfants. Il jouxte le plan d'eau constitué par la retenue de la Bièvre. Classé en zone d'intérêt écologique au plan régional, ce bassin d'orage abrite de nombreuses espèces d'oiseaux.

### **Le square Marc Sangnier**

Ce grand square d'une superficie de 1,8 ha appartenait à l'origine aux Castors, association d'habitants qui construisirent leurs pavillons mitoyens situés dans le quartier. L'alignement des peupliers, des saules pleureurs évoquent le temps où un bras de la Bièvre coulait à l'air libre. Dans ce square, quelques essences se démarquent : le tilleul, le pin, le bouleau, l'érable, le sureau, le robinier.

### **Le parc de l'Hôtel de Ville**

Il comprend également le bâtiment de la sécurité sociale. Ce parc est issu d'une propriété qui appartenait aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, à la famille Trudon, propriétaires de la manufacture royale de cires. Ce domaine, avec son Château, fut acheté en 1896 par Henri Fayet de la Tour. Pendant la deuxième guerre mondiale, le château fut réquisitionné par les services du ravitaillement. Il devint ensuite, de 1946 à 1966, l'Hôtel des Impôts et le tribunal avant d'être démoli en 1967. L'Hôtel de ville fut construit en 1968 au milieu de cet espace vert. En 1986, une place fut aménagée face à l'Hôtel de ville dans le parc. Un amandier planté sous Napoléon III existe toujours en bordure de la rue des Champs. D'autres essences tels le chêne pédonculé, le marronnier d'Inde, le bouleau, l'érable plane, le cèdre de l'Atlas, le charme, le Julipier de Virginier, le Fresno, le Gingko Biloba sont également présentes dans ce parc.

Le bassin de l'Hôtel de ville présente un bel ensemble de plantes caractéristiques des milieux aquatiques, étangs, mares et ruisseaux (le Menyanthe ou tréfle d'eau, le populage des marais, la Sagittaire.

### **Le square Mère Geneviève**

Accessible depuis la ruelle à Riou, ce square de 1500 m<sup>2</sup>, abrite des arbres ou arbustes (érable, sureaux, tilleuls) et des plantes (Ficaire, le Lamier pourpre, le Paturin, le Mouron des oiseaux ou morgeline, la Bourse à Pasteur).

### **Les Godets**

Aménagée avec la ville de Verrières-le-Buisson en 1989, cette coulée verte (distincte de la coulée verte du sud parisien) représente, du côté d'Antony, une superficie de 2,6 ha. De part et d'autre du ru des Godets, qui marque la limite entre les deux communes, la coulée verte représente un espace largement ouvert qui comprend entre autres une pièce d'eau, le bassin de la Noisette.

Dans le prolongement de la coulée verte se trouve le bois des Godets, aux arbres centenaires faisant partie autrefois de la grande propriété de la famille Vilmorin. Il comprend la fontaine des Godets.

Il a beaucoup souffert de la tempête de décembre 1999, de nombreux arbres parmi les plus anciens étant abattus par le vent. Ce bois présente une diversité intéressante d'espèces végétales dont l'érable sycomore, le noisetier, le cornouiller, le hêtre, l'ifs, des peupliers d'Italie et quelques conifères (séquoias, cèdres). Le bassin de la Noisette, aménagé en 1989, est fréquenté par des oiseaux différents selon les saisons (poules d'eau, canards colverts, hirondelles, chevalier Guignette, mésange charbonnière et bleue,...). On y trouve également des reptiles (couleuvre à collier), amphibiens et insectes. Parmi les mammifères, le renard fréquente la coulée verte des Godets.

### **Le bassin du Paradis**

Cet espace vert de 2,2 ha a été aménagé en 1985 autour d'un bassin. Le ru des Godets traverse le bassin puis continue en direction du parc Heller. Autour du bassin du Paradis, des arbres (peupliers) et arbustes variés ont été plantés (cornouiller mâle, le sureau, le merisier) et sont le refuge de canards.

### **Le parc La fontaine**

Il a été créé en 1988 (2,5 ha) sur des terrains vagues cédés par la commune de L'Hay-les-Roses. Il est situé en bordure de la résidence Lafontaine. De jeunes arbres d'essences variées ont été plantés aux bords de la pelouse : érables champêtres, aulnes à feuilles en forme de cœur, oliviers de Bohême, merisiers, saules et noisetiers et d'autres essences sont plus anciennes : des cerisiers, acacias ainsi que des peupliers d'Italie témoignant de la présence souterraine de la Bièvre.

Le quartier La Fontaine est quelques fois survolé d'oiseaux plus rares : Hérons cendrés, corneilles, grues, cigognes, martinets noirs, Martin -Pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux, pipistrelles, pigeons ramiers et perruches.

### **Le bois de l'Aurore**

Situé dans le quartier des Rabats, **le bois de l'Aurore**, ouvert au public en 1996, d'une superficie de 2,7 ha, est un véritable poumon vert au sud-est d'Antony.

L'aménagement du Bois avait pour objectif de recréer un bois d'Ile-de-France en conservant le caractère de milieu naturel spontané et en améliorant la biodiversité et de conserver une zone « en réserve » avec un minimum d'intervention. C'est ainsi qu'ont été plantés *120 arbres-tiges, 4000 paliveaux* et arbustes et plusieurs centaines de plantes basses et fleur de sous bois. En 1999, *35 espèces d'oiseaux* différentes ont été recensées pendant trois mois dont *18 nichant dans le bois*. Cette fréquentation est assez exceptionnelle en zone urbanisée et est liée également à la présence de jardins environnants qui jouent un rôle écologique important.

### **Le square Raymond Sibille**

Avenue Léon Blum, un nouveau parc a ouvert ses portes en plein centre-ville. D'une superficie de 15510 m<sup>2</sup>, son histoire est ancienne puisqu'il figure déjà sur un plan de 1674. Vers 1815, le jardin et la maison qui s'y trouve appartiennent à M. de Ballainvilliers. Ils passent par succession à Mme Velpeau, l'épouse du chirurgien qui inventa la célèbre bande qui porte encore son nom. Sa fille en hérite et les vend aux Pères Rédemptoristes.

A la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, le département de la Seine se rend acquéreur de ce bien du clergé. La demeure est détruite et les bâtiments hospitaliers de la pouponnière de l'Assistance publique sont construits, qui, après la Seconde Guerre mondiale, prend le nom de Paul Manchon. Le parc est épargné : ses arbres remarquables, parmi lesquels un hêtre pourpre et un cèdre, sont encore visibles aujourd'hui. Pendant des années, il reste réservé aux seuls résidents et personnels de l'établissement médical.

Propriété du département, il a été mis à la disposition de la Ville lors de la démolition de la pouponnière (transférée au Plessis-Robinson) qui a précédé la construction du collège François Furet. Dans le **parc Raymond Sibille**, un arboretum est actuellement en cours de création. Depuis le 18<sup>e</sup> siècle, ce site, avec ses essences rares, est le lieu de toutes les curiosités botaniques : on peut y découvrir *60 espèces d'arbres remarquables* (voir liste en annexe). Un circuit botanique sillonnant la ville sera bientôt mis en place.

*Les espaces verts de proximité :*

#### **Le square du Mont Blanc**

Il se situe à l'entrée du grand ensemble (7500 m<sup>2</sup>). Il comprend de nombreuses espèces d'arbres fruitiers (cerisiers, noisetiers, noyers) qui témoignent de l'existence d'un ancien verger et également des hêtres, des bouleaux, des chênes, des cassiflores, un liquidambar et de nombreux conifères.

#### **Le square de Collegno**

Il est localisé près de l'Hôtel de ville (3500 m<sup>2</sup>), au croisement de plusieurs rues notamment celles de l'Eglise et de l'Abbaye. Quelques arbres et arbustes agrémentent le parc : forsythias, cognassiers du Japon, pommier, cyprès de l'Arizona, orangers du Mexique, sophora japonica. Divers espèces d'oiseaux peuvent être observées : le verdier, l'étourneau, la tourterelle, des geais.

#### **Le square du 08 mai 1945**

Il marque l'entrée du quartier des Fleurs et jouxte un autre espace vert dans lequel se trouve une stèle commémorant l'entrée à Antony du Général Leclerc venant libérer Paris en août 1944. Bouleaux, saules pleureurs et conifères sont les essences les plus représentées.

Si nous ajoutons à tous ces espaces verts ceux liés aux équipements sportifs (comme le stade US Metro), scolaires ainsi que la résidence universitaire, l'aménagement des carrefours et des ronds-points, les alignements d'arbres, les massifs de fleurs et d'arbustes, les plantations dans la zone industrielle, la commune possède un patrimoine végétal très intéressant.

### **Les alignements d'arbres**

Les principales essences que l'on retrouve tout au long des rues d'Antony sont : **les platanes** (surtout le long de la RD920), **les marronniers** (au sein des différents quartiers) ou **les tilleuls** (notamment près du parc de Sceaux).

L'axe majeur : la RD920, qui traverse le territoire communal du nord au sud, est planté sur les deux tiers de sa longueur. Les platanes longent la nationale de son entrée au nord de la commune, jusqu'au croisement avec l'avenue Jeanne d'Arc et l'avenue de la Concorde. Et cet alignement reprend, de part et d'autre de la voie, à partir du croisement avec l'avenue Armand Guillebaud et ce jusqu'à l'avenue du président Kennedy, tout au sud du territoire.

En fait, l'absence d'alignement correspond au centre ville d'Antony : entre l'avenue de la Providence et la caserne de pompier.

L'alignement du bâti sur la rue, la densité des commerces, les trottoirs aménagés, l'emprise plus restreinte de la voirie marque le caractère plus urbain de la nationale, alors qu'en dehors du cœur de ville, le couloir de platanes renforce l'aspect de corridor de la RD920.

Cet alignement de platanes est caractéristique de la RD920 puisque l'on retrouve ce principe dans certaines communes qu'elle traverse telle Bourg-la-Reine.

En ce qui concerne les autres axes principaux, ils possèdent tous quasiment des alignements d'arbres :

- La RD986 est bordée de tilleuls à grandes feuilles lorsqu'elle longe le parc de Sceaux.
- La rue de Châtenay, qui part du centre ville vers le nord (Sceaux et Châtenay-Malabry), a un aspect vert de part son alignement d'arbres (platanes) et aussi des parcs privés ou publics.

Seule l'existence d'un mur tout du long de cette rue est un frein à une plus grande ouverture vers ces espaces verts, privés ou publics

- L'avenue du Président Kennedy, qui marque la limite communale avec Massy, au sein du grand ensemble, est une voie structurée par les alignements de tilleuls. Certains d'entre eux étant dégradés, ils ont été remplacés par 115 **arbres, des ormes en particulier, qui est une essence à la fois plus résistante et mieux adaptée à la configuration du site.**
- La rue Adolphe Pajeaud a un double alignement entre Massy et l'IUFM : latéral avec des platanes et des peupliers sur un terre plein central. Cela forme deux couloirs d'arbres et marque la séparation entre le collectif du parvis de la Bièvre et le résidentiel de l'autre côté de la départementale.
- L'avenue du Bois de Verrières, la rue des rabats et l'avenue Jean Monnet sont longées par des platanes et des tilleuls

Les axes de circulation locaux sont aussi très bien plantés. Les plus marquants dans le paysage urbain sont, par exemple :

- A l'ouest, des acacias tout le long de la rue François Molé
- Au nord, des marronniers dans l'avenue Lebrun, l'avenue Lenotre et les rues adjacentes (près du parc de Sceaux)
- A l'est, des allées plantées, convergent sur la place de Lewisham. Les nombreux alignements centrés sur cette même place occultent le bâti. Outre un environnement qualitatif du quartier, cela peut poser un problème en termes de repère dans ce secteur résidentiel.
- Au sud, des aménagements paysagers importants dans la zone industrielle : on y trouve tout type de plantations : aussi bien des arbres de haute tige (avec des peupliers avenue Léon Jouhaux), que des arbres fruitiers dans les impasses (voies privilégiées de desserte des entreprises), des érables et des haies de Berbéris sur le côté des avenue François Sommer ou Léon Harmel, ou encore des massifs de plantations basses sur le terre plein central de ces avenues (qui accueillent aussi les lignes hautes tension, bien fondues dans l'environnement). Cette zone, qui pourrait facilement être marquée par un profond manque d'attractivité est nettement revalorisée par la qualité de ses aménagements et le très bon entretien des espaces publics.

### **Les espaces privés**

L'aspect vert de certains quartiers est dû aussi aux espaces privés. Il convient de continuer à protéger les cœurs d'îlot.

Les clôtures sont majoritairement des grilles, sur des murs ou sous-bassements en pierre à clair voie : ce qui donne une faible ouverture sur ces jardins privés.

De nombreux espaces verts aussi sont aménagés en bas des collectifs.

**La Bièvre traverse Antony (canalisée en grande partie, on l'aperçoit dans le parc Heller) et marque son territoire : entre vallée et coteaux.**

**Les espaces verts ou non bâtis représentent 19% du territoire communal, soit 180 hectares. Les principaux sont le parc de Sceaux, le parc Heller, la coulée verte, et le Bois de l'Aurore.**

**Ces espaces de détente et d'aération du tissu urbain sont complétés par de nombreux squares, parcs plus petits, aménagements paysagers, alignements d'arbres ou encore jardins privatifs verdoyants répartis harmonieusement sur la commune....**

### **3- STRUCTURE ET PERCEPTION PAYSAGERE**

#### **► LES ENTITES PAYSAGERES URBAINES**

Aujourd'hui, les espaces non occupés par les parcs et jardins sont quasiment entièrement bâtis.

Le territoire est marqué par un tissu urbain dense.

La physionomie urbaine actuelle d'Antony s'est principalement constituée à la fin des années 50, à l'époque où la construction d'immeubles collectifs a commencé. La résidence universitaire s'est construite en 1954 et à la même date des offices HLM et des promoteurs privés réalisent des groupes d'immeubles collectifs, comprenant parfois jusqu'à 800 logements.

La plupart de ces ensembles se caractérise par la grande hauteur des immeubles qui sont répartis sur de vastes surfaces, entre parkings et espaces verts, reliés entre eux par des voies privées.

Sur les parcs des grandes propriétés s'élèvent des résidences locatives ou des copropriétés.

Les travaux d'aménagement du « grand ensemble » Antony-Massy débutent en 1959. Lancée par le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, la réalisation de ce quartier est effectuée dans le cadre d'une ZUP et s'achève à la fin des années 60.

Toujours à la fin des années 60, d'importants programmes d'habitat collectif sont entrepris : plus de 2000 logements sont ainsi construits dans les quartiers Lavoisier, Guillebaud, Bas-Graviers, Pajeaud.

Dans les années 80, de nouvelles opérations de logements sont réalisées, dans plusieurs quartiers : rue du Moulin, îlot Barthélémy, quartier Saint-Saturnin, rue Auguste Mounié...

On peut décomposer le territoire en trois grandes **entités paysagères** :

- les espaces urbains construits représentant environ 745 hectares soit 78 % du territoire,
- les espaces urbains non construits, représentant environ 173 hectares (dont 60 ha pour le parc de Sceaux) soit 18 % du territoire,
- les espaces ruraux, représentant environ 35 hectares soit 4 % du territoire communal.  
(source fiche MOS IAURIF 1999)

Le territoire se décompose en plusieurs **entités paysagères urbaines** définies à partir de composantes homogènes (critères géographiques, historiques, formes urbaines, diversité du parcellaire...) :

<p><b>La vallée de la Bièvre</b></p>	<p>Composée du fond de vallée et de ses coteaux (jusqu'à environ 55 mètres d'altitudes), la vallée de la Bièvre prend la forme nord-sud à partir de la RD920 alors qu'avant elle était d'est en ouest. La vallée traverse principalement les quartiers Pajeaud, Paul Bert et Mounié. Le bâti est mixte en fond de vallée, à dominante pavillonnaire sur les coteaux. Le noyau ancien est en partie situé dans la vallée. La Bièvre est canalisée sur deux sections. Le ruisseau de Châtenay et le ru des godets viennent se jeter dans la Bièvre.</p>
<p><b>Les coteaux nord et sud</b></p>	<p>Les coteaux s'étirent entre 55 et 70 mètres d'altitude. Le bâti, à dominante pavillonnaire, épouse le relief. L'ouest du noyau ancien est situé sur les coteaux.</p>

<p><b>Le plateau nord-ouest</b></p>	<p>Du haut du coteau (au-delà de 70 mètres) s'étend le plateau jusqu'aux environs de 105 mètres, aux abords de l'A86. Le bâti : essentiellement du pavillonnaire avec quelques collectifs bas. Le sud de l'entité est marqué par la vallée du ru des godets implanté en limite communale, qui ouvre une perception paysagère vers la vallée de la Bièvre.</p>
<p><b>Le plateau sud</b></p>	<p>Du haut du coteau (au-delà de 70 mètres) s'étend le plateau jusqu'aux environs de 100 mètres, au sud-ouest de la zone industrielle. Cette zone est mixte avec du pavillonnaire, du collectif et des activités industrielles. Les hauts des coteaux ouvrent des cônes de vues sur la vallée, notamment depuis le Noyer-Doré (en position de belvédère) et la rue des Rabats (au nord du Bois de l'Aurore)..</p>
<p><b>Le nord</b></p>	<p>Le nord est une entité à part, isolée du reste du territoire par l'A86. La vallée de la Bièvre est en pente douce à l'est de la RD920, vers l'Hay-les-Rose. A l'ouest de la RD920 le relief est peu marqué. Cet espace est occupé principalement par le parc de Sceaux et ses équipements, ainsi que les zones pavillonnaires. Au sud du pavillon de Hanovre, le ru de Châtenay vient se jeter dans le canal pour réapparaître au sud de l'A86.</p>

## ► LES ENTREES DE VILLE

Les entrées de ville ne correspondent pas obligatoirement aux panneaux de limite communale : il faut différencier les entrées de ville des entrées sur le territoire.

### . Par la RD920 :

Au nord ou au sud : l'entrée sur le territoire se fait dans un cadre spécifiquement routier.

De Bourg-la-Reine à Antony (1)\*, la transition passe inaperçue. La RD920 à cet endroit prend l'aspect d'un corridor sans élément marquant ou point de repère. On entre réellement dans la ville par deux étapes : (\* numéro de référence de la carte « limites communales et entrées de ville »)

- 1<sup>ère</sup> étape : arrivée sur la Croix de Berny (2) avec la fontaine au centre du carrefour : c'est un élément identificateur de la commune. C'est après cette place, avec le rétrécissement de la nationale et les commerces espacés en bas d'immeubles, que l'on peut situer l'entrée de ville.
- 2<sup>ème</sup> étape : lorsque la départementale n'est plus bordée de platanes, le commerce devient serré : le contexte de voirie change pour laisser place à un espace vivant et urbain.

De Massy : la RD920 longe la Zone Industrielle (4). Les entreprises implantées le long de cette voie sont sur la commune de Massy. La limite communale est interne à la zone et donc non visible (5). L'espace routier sur la nationale est prédominant jusqu'au croisement avec l'avenue du Président Kennedy. L'alignement des platanes, le stationnement en épis, le peu de commerces, le bâti peu dévoilé derrière les arbres, le dénivelé et la vue dégagée sur tout le bassin parisien renforcent cet aspect.



L'entrée de ville se situe en bas (3), au carrefour avec la rue Guillebaud : l'alignement disparaît et laisse place à un linéaire de commerces dense, une signalétique plus urbaine apparaît (indication des quartiers et équipements publics...), le square du 8 mai 1945 marque le paysage.

**. Par la RD 67 :**

Au Nord Ouest, cette départementale, qui longe le parc de Sceaux, est une limite entre les communes de Sceaux, Châtenay-Malabry et Antony. Entrée secondaire sur le territoire, elle est marquée par son aspect verdoyant : avec un rond point fleuri et une entrée sur le parc (vers le pavillon d'Hanovre). Cet accès est agréable car il est associé au parc.

Les éléments de repères, qui mènent de l'entrée du territoire vers l'entrée de ville, sont : le passage au dessus de l'A86 (11) puis la rue de Châtenay en dénivelé avec ses alignements et le mur qui longe le cimetière. C'est en arrivant au carrefour avec la rue Maurice Labrousse, la rue du Bois de Verrières et l'avenue Léon Blum que l'on entre réellement à Antony : cela est dû au mobilier urbain, aux panneaux de signalisation de la ville, aux feux tricolores, aux piétons, aux commerces....

Cet espace est ouvert sur la ville.

On peut noter l'existence d'un arbre marquant à ce carrefour.

A l'est, la RD 67, est un axe de liaison entre Fresnes et Antony (9). La continuité urbaine est assurée malgré un changement de commune et de département. Cette entrée de ville est secondaire.

**. Au sud de la commune, deux entrées sur le territoire** se trouvent en zone industrielle :

- entre Wissous et Antony, la limite est marquée par le pont qui passe sur l'A6. Cette frontière est claire, forte et identifiable (6).
- l'autre entrée sur le territoire au coeur de la zone industrielle Antony I est transparente. Elle est seulement marquée par une signalisation atypique.

**. Par l'A 86** : l'entrée sur le territoire communal est imperceptible. En fait on n'y rentre pas, on ne fait que le traverser par une voie en remblais, sans percevoir la ville : seul au niveau de Fresnes, on aperçoit la Croix de Berny, carrefour qui est un élément marquant de l'entrée de ville sur Antony. C'est au travers de la RD986, en sortant de l'autoroute que l'on entre véritablement dans la ville.

**. la RD 69** ou la rue Adolphe Pajeaud

En arrivant de Massy, l'entrée sur le territoire est marquée par le passage d'un tunnel puis d'un rond point : ces éléments de voirie sont comme une porte sur le territoire (15).

Le double alignement d'arbres (platanes et peupliers) cache les quartiers environnants et le bâti. L'éclairage de type routier renforce ce sentiment. C'est lors du resserrement de la départementale, au niveau de l'IUFM puis la présence de feu tricolore et de quelques commerces, que l'on entre à Antony (14).

**. la RD 67A** ou l'avenue Armand Guillebaud (7)

En limite avec Wissous, la transition entre les deux communes est assez neutre. L'avenue a un aspect plutôt routier jusqu'au passage sous la voie ferrée. De l'autre côté on arrive en ville avec un bâti aligné sur la rue, des commerces, une école... (8).

D'autres entrées sur le territoire communal sont secondaires : par l'avenue du Bois de Verrières (continuité urbaine entre Châtenay-Malabry et Antony), par le boulevard du maréchal Juin en limite de Verrières le Buisson (c'est la succession de feu au sein du pavillonnaire qui donne l'esprit de zone urbaine), ou par la rue George Suant, près du parvis de la Bièvre.

**Les entrées sur le territoire sont peu ressenties, surtout sur la départementale 920 dont le profil routier prédomine.**

**Les entrées de ville sont marquées principalement :**

- . au nord, au niveau de la Croix de Berny**
- . au sud, au carrefour avec la rue Guillebaud**



## ► LES DIFFERENTS PAYSAGES DES QUARTIERS

### La Croix de Berny / La Fontaine

Le nord du territoire peut se découper en 3 secteurs aux paysages un peu contrastés. La limite correspond à la découpe tracée par la RD920 et l'A86.

A l'ouest, le paysage y est végétal. La présence du parc de Sceaux domine. Le pavillonnaire à proximité y est qualitatif. Entre le parc et la ligne RER, les alignements de marronniers structurent ce secteur résidentiel attractif. La voie ferrée passe en fond de jardin et est donc très peu perceptible dans le paysage. De l'autre côté de la voie, l'habitat reste de l'individuel un peu plus dense.

A l'est de la RD920, ce qui marque le paysage est l'habitat mixte. Les hauteurs sont contrastées entre les maisons individuelles (R/R+1) et le collectif haut sous forme de barres alignées. Quelques espaces verts (squares ou aires de jeux) s'intercalent entre les immeubles et apportent une aération dans le tissu urbain. Le secteur est dense.

Le stade US Metro et l'entreprise AVENTIS, sur de grandes emprises parcellaires constituent des îlots à part, qui viennent fermer la zone d'habitat. Cette situation d'enclavement est renforcée par le mur le long du stade.

Un quartier pavillonnaire est isolé derrière le stade et protégé de la circulation, en limite avec la commune de l'Hay-les-roses avec des voies en impasses (donc sans liaison), et l'A86 forme une barrière infranchissable à cet endroit. L'environnement est marqué par cet isolement. C'est un quartier en retrait, caché derrière les murs d'isolement acoustique le long de l'autoroute.

Au sud du quartier : c'est le secteur dit de la Croix de Berny. Carrefour routier, marqué par des points de repères forts tels que : l'immeuble moderne en forme de croissant ou la fontaine au centre du croisement - élément identificateur de la commune.

### Coulée verte

Ce quartier est articulé autour de la coulée verte dont il porte le nom. Celle-ci le traverse du nord au sud. Il existe trois points de passage.

Quelques petits collectifs viennent ponctuer le paysage bâti de temps à autre, mais c'est la maison individuelle qui prédomine. On se trouve à flanc de coteau. Au bout de la rue François Mollé, on ressent le dénivelé avec la vue dégagée vers le parvis de la Bièvre.

Le parc Heller au sud du quartier est un espace vert majeur pour la ville d'Antony, avec le passage de la Bièvre. Ce parc est relié à la coulée verte par une deuxième liaison verte, vers le bassin du paradis. Les aménagements paysagers apparaissent très présents avec le bassin de la Noisette, les nombreux alignements d'arbres : acacias, platanes et marronniers et l'ouverture paysagère vers la forêt domaniale de Verrières.

### Centre-ville/Hôtel de ville

Le paysage - typique d'un centre ville (surtout dans la partie sud du quartier) - se décompose entre secteurs résidentiels denses, maisons de ville collées, résidences et collectifs, équipements publics,. On trouve des espaces verts : la résidence universitaire, le parc Raymond Sibille, le square Collegno, le cimetière au nord ou les alignements d'arbres (notamment rue de Châtenay).

Les hauteurs dans le bâti contrastent moins que dans les autres quartiers : les secteurs de maisons individuelles et collectifs bas (R+3) ou hauts (R+8) sont nettement séparés.

Le passage de la ligne RER à l'est marque distinctement une séparation dans le paysage. On aperçoit cependant l'autre partie de la ville :

- lorsque la voie ferrée est en déblais, comme c'est le cas le long de la rue Pierre Brossolette d'où l'on voit l'hôpital privé et ses bâtiments récents,
- ou encore au travers du pont qui relie ce quartier à la rue animée A. Mounié.

### Centre-ville/Mounié

Le paysage est minéral.

L'élément structurant du paysage est la RD920 qui traverse le quartier et autour de laquelle il s'articule.

Avec un bâti très dense (principalement autour du RER et de la RD920) l'espace est marqué par l'alternance entre les maisons individuelles – pavillonnaires et maisons de ville- et les collectifs bas. On trouve quant même quelques îlots d'immeubles hauts (R+10), plutôt isolés en limite du territoire communal ou le long de voies ferrées (RER B ou C), ce qui leur affecte une fonction de frontière visuelle.

### Pajeaud

Le quartier se décompose en deux entités paysagères, de part et d'autre de la rue A. Pajeaud, qui structurent le secteur par un double alignement d'arbres (platanes et peupliers).

Au nord, c'est le bas de la vallée avec de nombreux espaces verts : le bassin de retenue de la Bièvre, les équipements sportifs et l'étang du soleil au fond du parc Heller. Ces espaces se trouvent cachés à l'arrière de grandes emprises bâties : IUFM, collège, gymnase, parvis du Breuil et de la Bièvre (ensemble de collectifs hauts avec des tours d'une dizaine d'étages, visibles de loin dans le paysage).

Au sud, toutes les rues perpendiculaires à la rue A. Pajeaud, en dénivelé, montent jusqu'à la ligne RER qui ferme le secteur sur les hauteurs. Ce quartier résidentiel sur les coteaux a une importance paysagère par les caractéristiques de la topographie qui ouvre des cônes de vues vers les tours du parvis de la Bièvre et le bassin de rétention.

### Paul-Bert

Les espaces verts sont peu présents dans ce quartier, à part les jardins privés.

A l'arrière du centre-ville, l'espace est marqué par l'absence de voirie structurante. Le bâti est dense et la zone est sectionnée par de nombreuses coupures : voies ferrées (ligne B vers le nord, ligne C vers l'est), la RD920 (qui coupe le territoire du nord au sud), ou des ensembles de collectifs : autant de barrières visuelles.

La perception du paysage est donc limitée : il n'y a pas d'ouverture, hormis le sud du quartier sur les coteaux et qui offre quelques percées vers la vallée, notamment en haut de la RD920, d'où l'on aperçoit Paris et la tour Montparnasse.

### Noyer-Doré/Baconnets

Sur le plateau sud, ce quartier domine le reste de la ville. Le nord, longé par les voies SNCF (des lignes B et C du RER), surplombe le quartier Pajeaud et offre une perspective sur la vallée de la Bièvre, le bassin de retenue, les parvis de la Bièvre-du Breuil et leurs tours.

En continuité de Massy, le Noyer-Doré/Baconnets est un quartier marqué par un grand ensemble et quelques zones pavillonnaires. L'enchevêtrement des rues au sein des différents types d'habitat, individuel ou collectif, ne facilite pas le repérage. Les points de repères sont : les axes qui longent la voie ferrée d'une part, et la rue du président Kennedy avec une allée de tilleuls, qui est l'axe de transit le plus fréquenté pour traverser la zone.

## **Rabats**

Sur les coteaux d'Antony, le quartier des Rabats offre de belles percées vers la vallée de la Bièvre et les espaces boisés, notamment du parc de Sceaux. Les rues sont sinueuses et certaines en fort dénivelé (notamment entre la rue des Rabats et la rue de la Mutualité).

Ce secteur est pavillonnaire et l'espace vert du Bois de l'Aurore, en cœur d'îlot, est peu visible.

La rue des Rabats, axe qui structure le quartier et qui apparaît comme surplombant le reste de la ville, mène vers le secteur des collectifs Guillebaud. Ces hautes tours (R+10) sont un élément de repère marquant du quartier.

## **Zones industrielles**

Située sur le plateau, la zone industrielle est imbriquée entre la RD920 et les autoroutes A6 - A10 et leurs bretelles d'accès, ainsi que les limites communales de Wissous et Massy.

On ressent fortement dans ce quartier un effort d'aménagement paysager.

Entre PME/PMI et les locaux de stockage, des allées bordées de platanes ou de peupliers, avec des terre-pleins centraux plantés de massifs, entretiennent un aspect plutôt verdoyant de ce site. Les lignes de hautes tensions qui traversent la zone sont un élément marquant du territoire. Elles sont bien intégrées dans l'environnement.

Le parc de haute technologie est composé de bureaux et locaux d'architecture moderne. L'autoroute en remblai à l'arrière de la zone est bien visible.

**Ce sont les quartiers à l'ouest de la commune qui sont les plus fournis en espaces verts avec le parc de Sceaux à « la Croix de Berny/La fontaine », la coulée verte et le parc Heller dans le quartier « coulée verte ».**

**A l'est, les espaces verts sont plus ponctuels, mais bien insérés dans le tissu avec le Bois de l'Aurore aux « Rabats », l'aménagement paysager de la zone industrielle, ou les différents squares....**

**Le quartier le plus verdoyant est celui de la Coulée Verte.**

**Les quartiers sur les coteaux et plateaux au nord et au sud du territoire offrent de belles perspectives sur la vallée de la Bièvre.**

## **4- LES RISQUES ET NUISANCES**

### **Les risques naturels :**

#### **Les risques d'inondation**

En cas d'orage (tels ceux survenus en 1994 et 1995), la commune est sujette à de forts ruissellements (avec une insuffisance d'évacuation des collecteurs sur le territoire). Au cours des orages importants de 1992 et 1997, la ville d'Antony a connu de multiples inondations recensées par les services municipaux. La saturation des ouvrages interdépartementaux est à l'origine de ces débordements dont les plus marquants concernent les abords de la rue Adolphe Pajeaud et le secteur situé à proximité de l'avenue du 11 novembre.

Les travaux programmés par le SIAAP sur la vallée de la Bièvre en 2004 (collecteur Bièvre) garantiront une protection contre les risques d'inondations vis-à-vis d'un événement généralisé. De plus, il sera nécessaire de réaliser des bassins de retenue conformément au diagnostic d'assainissement réalisé en février 1998. La remise à l'air libre de la Bièvre pourrait être engagée sans accroître les risques d'inondation.

#### **Les mouvements de terrain**

Le sous-sol de la Région Parisienne contient en abondance certaines substances utiles comme le calcaire grossier, le gypse et la craie. Ces matériaux ont été exploités depuis l'antiquité jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle à ciel ouvert puis en souterrain. Les exploitations souterraines ont été souvent abandonnées sans être complètement remblayées.

Les mouvements de terrains se définissent comme des manifestations de déplacements sous l'effet de la pesanteur, des masses de terrain déstabilisées par des sollicitations naturelles (séismes, pluies...) ou des causes artificielles (vibrations dues à la circulation, aux grands travaux, aux anciennes et nouvelles carrières, etc...).

La commune d'Antony est exposée à ce risque sur moins de 10% de sa superficie, essentiellement à l'ouest du territoire. (*cf. la carte des contraintes à l'urbanisation*)

D'autre part, le terrain affleurant étant constitué en majorité de marnes ou d'argiles, il a été constaté de nombreux phénomènes de tassement des fondations des bâtiments. L'état de catastrophe naturelle lié à ces mouvements de terrains a été constaté en 1998, 1997, 1996, 1995, 1993, 1992, 1990 et 1989.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 13 juillet 1982, l'état de catastrophe naturelle a été constaté à Antony par arrêté du 21 janvier 1999 pour les dommages causés suite aux mouvements de terrains différentiels d'avril 1998 à septembre 1998, consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

L'état de catastrophe naturelle avait déjà été constaté pour les mêmes désordres par :

- arrêté du 18 août 1993 (mouvements de terrains de mai 1989 à septembre 1990)
- arrêté du 28 juillet 1995 (mouvements de terrains de décembre 1992 à juin 1993)
- arrêté du 2 juillet 1997 (mouvements de terrains de juillet 1993 à décembre 1996)
- arrêté du 15 juillet 1998 (mouvements de terrains de janvier 1997 à mars 1998) .

-

#### **Les cavités souterraines**

Sur le territoire communal, il s'avère que des cavités souterraines, liées à des phénomènes du type exploitations souterraines sous forme de carrières, sont présentes au nord-ouest et à l'est du territoire.

## **Les risques technologiques :**

### **Le risque de transport de matières dangereuses**

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou par canalisation, de matières dangereuses : produits inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux risques sont l'explosion, l'incendie et la dispersion dans l'air.

Des statistiques établies par le secrétariat d'Etat aux transports, il ressort qu'une fraction importante des accidents recensés sur le territoire national est imputable aux poids lourds assurant le transport de marchandises.

La Ville d'Antony est traversée par des axes routiers importants du département qui assurent l'approvisionnement d'établissements industriels implantés sur les communes voisines : A10, A86, RD920... La prévention des risques repose sur des réglementations strictes qui s'imposent aux transporteurs. De plus, il existe un fret ferroviaire sur la ligne Massy-Valenton qui présente les mêmes risques technologiques.

### **Les risques liés au plomb**

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2000 rend obligatoire pour l'ensemble du département des Hauts-de-Seine la réalisation d'un état de risque d'accessibilité au plomb lors de la vente de biens immobiliers à usage d'habitation construits avant 1948.

### **Les installations classées**

74 entreprises sont des installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire communal (une liste est jointe en annexe).

## **Les nuisances sonores**

Antony est soumise à un arrêté préfectoral de lutte contre le bruit, dont la dernière mise à jour date d'octobre 2000.

Le classement sonore des voies oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation pour les futurs bâtiments.

Le classement des voies soumises à cet arrêté est le suivant :

Nom de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit
<i>Voirie</i>	
A10	300 mètres
A86	300 mètres
RD986	100 mètres
RD920	100 mètres (250 mètres sur la portion rue de la Providence – Gabriel Péri)
RD67A	30 mètres (100 mètres sur la partie correspondant à l'av. Guillebaud)
RD63	30 mètres
RD67	30 mètres (100mètres sur les portions : av. de la division leclerc-rue Velpeau et av. du général de Gaulle- pavillon de Hanovre)
RD128	30 mètres
RD77	30 mètres

Voie ferrée	
RATP RER B	100 mètres
SNCF RER C	100 mètres
ORLYVAL	100 mètres
TGV Atlantique	250 mètres

Dans un diagnostic mené sur le bruit, les principaux « points noirs » suivants ont été relevés :

- Les nuisances sonores sont liées principalement à la forte circulation de certains axes (A86, RD920...), au manque de fluidité d'autres (rue A. Mounié), au type de revêtements (par exemple la rue de l'Eglise et ses pavés), mais aussi au comportement des conducteurs (ex : les « rodéos » dans le quartier du grand ensemble), et aux bruits liés aux réseaux ferroviaires ou aériens.
- Ces nuisances peuvent encore être dues à la vie économique (les zones d'activités), aux chantiers en cours, au ramassage des ordures, aux festivités, aux manifestations sportives (ex : stade Velpeau).
- Enfin les bruits de voisinage occasionnent des gênes notamment dans les secteurs du Noyer-Doré ou des tours Guillebaud.

**La commune est concernée par :**

- . des nuisances sonores liées aux voies routières (A86, RD920, A10...), ferroviaire, transport aérien.
- . des risques naturels : coulées de boue, inondations, mouvements de terrain
- . des risques technologiques du fait du transport de matières dangereuses sur les grands axes de circulation traversant la commune

